

Le Rouge & Le Vert

LE JOURNAL DE L'ADES

Janvier - Mars 2007 • N°104 • 2 €

SOMMAIRE

ÉCONOMIE	
Non aux paradis fiscaux !	p.1
LOGEMENT	
La dramatique crise du logement	p.2
ÉCONOMIE SOLIDAIRE	
Économie, emploi et développement durable	p.3
UN MEURTRIER CONDAMNÉ	
Le droit du travail et son contrôle confortés	p.3
URBANISME	
Modifions vite le PLU de Grenoble	p.4
STADE DERNIÈRE	
Un bel exemple de démocratie	p.4
INNOVATION À GRENoble	
OUVERTURE d'une boutique citoyenne	p.4

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

P

LE ROUGE & LE VERT
12 rue Voltaire
38000 Grenoble

Grenoble CTC

Dispensé de timbrage

DÉPOSÉ LE :

Les nanotechnologies posent de redoutables questions d'éthique

Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé vient de rendre un avis très intéressant sur les questions éthiques posées par les nanosciences, les nanotechnologies et la santé (site : www.ccne-ethique.fr). Le comité fait des recommandations, notamment sur le manque d'informations, sur les budgets très insuffisants de la recherche sur les risques des nanotechnologies. La priorité doit être donnée à toutes les mesures de protection nécessaires des travailleurs au contact des nanomatériaux et à titre de précaution, les femmes enceintes devraient être exclues de ces postes. Le comité demande que les industriels soient obligés d'étiqueter les produits contenant des nanoparticules. Il préconise d'être d'une vigilance extrême sur les graves conséquences pour les libertés individuelles et le respect de la dignité humaine si les capacités d'identification et d'interconnexion se développent à l'insu des personnes... Et en conclusion : « La question éthique de l'usage des nanomatériaux peut se décliner sous deux modes. L'un qui est celui de la question philosophique de l'homme-machine, soulevée par les nano-systèmes, toujours menaçante pour le respect de la personne. Cette question importante au plan des idées ne doit pas actuellement cacher la deuxième, beaucoup plus urgente, qui est celle de l'intrusion souterraine de nanoparticules privilégiant plus la performance technologique et la rentabilité commerciale que la perception de leurs risques potentiels. Cette deuxième question nous oblige plus que la première à une prise de conscience pour éviter un éventuel rejet par la société de nouvelles techniques plus promptes à la course à l'innovation qu'au respect de l'intégrité physique et mentale des personnes. Contrôler les conséquences des avancées de la science et de la technologie est une responsabilité qui engage la société dans son ensemble, et qui ne peut être simplement laissée aux seuls acteurs économiques ou associatifs. Ne réduisons pas les nanosciences aux nanotechnologies. »

Il faudrait que chaque élu lise ce document car : « Il est nécessaire que la réflexion éthique soit évaluée dans les projets soumis aux financements publics », chose qui n'a pas été faite à Grenoble malgré les demandes insistantes des élus écologistes dans les collectivités.



ÉCONOMIE

Non aux paradis fiscaux !

L'avenir d'Alliance à Crolles 2 est menacé. Les deux partenaires de ST Microelectronics décident de se retirer à la fin de l'année. Il n'aura pas fallu longtemps pour que les logiques du marché international fassent valoir leurs droits. Il y a 400 prévisions de licenciements.

Face à cette situation qui menace l'emploi, que disent les collectivités locales qui ont versé de lourdes sommes d'argent à ces sociétés privées ? Au lieu de tirer les conséquences de leurs erreurs, elles s'enferment dans un discours sans issue : « L'opération Alliance aurait été un succès puisqu'elles se sont remboursées des subventions versées par les versements de taxe professionnelle et il y a eu création d'emplois nets ».

Sur la création d'emploi, il faut être clair, les subventions publiques ont été très supérieures (540 M€) aux coûts des emplois pour les sociétés privées (305 M€), donc l'emploi a été payé par l'argent public (moitié par l'État et moitié par les collectivités locales), ce n'est donc pas une contrepartie. En clair, les collectivités ont payé les salaires (chargés) pendant 3 ans ! Le discours sur le remboursement des subventions par la taxe professionnelle (TP) pourrait être entendu si le coût d'implantation des entreprises était nul pour les collectivités, ce qui n'est pas le cas. La TP est un impôt, c'est-à-dire une contribution obligatoire pour couvrir une partie des dépenses d'intérêt général des collectivités locales. Payer l'impôt, c'est reconnaître son

appartenance à la société. Il ne viendrait à l'idée de personne de dire à des habitants que la collectivité les subventionne (à hauteur de la taxe d'habitation qu'ils vont payer) pour qu'ils viennent s'installer à Grenoble !

Pratiquer ce type de contrat avec des industriels c'est exactement se comporter comme un paradis fiscal. « Venez chez nous, les impôts vous seront remboursés »... Et dire que les responsables des collectivités locales se disent encore socialistes ! La droite nous avait habitués à des pratiques dignes des paradis fiscaux, la gauche a vendu son âme.

Seuls les élus écologistes ont refusé ces pratiques indignes et de plus inefficaces à moyen et long terme.

Il faut repenser la politique économique locale en profondeur :

- refuser de financer les pôles de compétitivité imposée par le gouvernement de droite et réfléchir à la mise en place de pôles de compétences autour des laboratoires de recherche publics (voir LE ROUGE ET LE VERT n° 103) ;
- aider à l'innovation dans les secteurs essentiels pour l'avenir de la planète, et non pour les nouveaux gadgets communicants ou des nanotechnologies non maîtrisées et aux finalités éthiquement très discutables, en aidant la recherche publique et non les sociétés privées. Les sociétés privées viendront s'implanter et resteront là où le potentiel de recherche publique leur permettra d'accéder (avec des contrats équilibrés) aux innovations développées ;
- aider au développement d'une économie locale autocentrée, non délocalisable (voir les 17 gisements d'emplois listés par l'union européenne, dans l'article en page 3).

LE ROUGE & LE VERT
n°103
octobre
décembre
2006
• p.1

La dramatique crise du logement

La loi sur le droit au logement opposable indique : « Le droit à un logement décent et indépendant, mentionné à l'article 1^{er} de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, est garanti par l'État à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'État, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir. »

Comme le titrait LE MONDE, l'insurgé (l'abbé Pierre) vient de mourir certainement satisfait que le droit opposable au logement fasse enfin l'objet d'une loi, mais son combat n'est pas terminé, car encore faudra-t-il faire appliquer ce droit. Différentes lois votées au cours des dernières décennies doivent nous faire réfléchir sur la facilité avec laquelle une bonne loi peut devenir inapplicable si les décrets d'application sont rédigés de telle façon que finalement, outre le fait d'avoir donné de l'espoir, elle ne sert à rien. Combien de lois « possibilistes » et combien de lois « tartuffes » notamment dans le secteur qui nous préoccupe (cf. loi SRU). Nous avons obtenu que la ville amplifie une politique de construction, en augmentant le nombre de vrais logements sociaux. On peut craindre cependant que ce nombre de logements programmés ne se traduise pas en réalisations effectives pour des raisons diverses dont l'une, et non des moindres, est la difficulté de trouver des entreprises permettant de construire à des coûts compatibles avec les plafonds de loyer pratiqué dans le logement social.

Insistons sur trois points

Le premier concerne la nécessité de construire si nous voulons résoudre la difficulté de concilier cohésion sociale et cohésion territoriale. Dans les villes françaises, les logements sociaux sont principalement concentrés dans certaines communes et même dans certains quartiers. Obliger les organismes HLM à loger les plus démunis (impératif de cohésion sociale), c'est concentrer les plus pauvres dans certains quartiers au mépris de la cohésion territoriale. Comment réaliser l'équilibre d'une ville ou d'une agglomération sans une meilleure répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire. L'article 55 de la loi SRU devait nous y aider. Que disent les textes ? En cas de carence d'une commune, le préfet peut se substituer à elle et faire construire les logements manquants par un organisme de son choix. La loi dit « *peut* », la loi ne dit pas « *doit* ». Dès lors, et alors que le nombre de communes contrevenantes dépassait les 700 (4 dans l'agglomération grenobloise), un seul préfet s'est saisi de cette possibilité. C'est le type même de loi qui ne sert à rien. Et il y a de nombreuses lois ainsi faites. Ce n'est pas non plus le montant dérisoire des pénalités qui peut persuader des maires récalcitrants. En second lieu, il est indispensable d'accompagner toute politique de construction neuve par une politique de la ville qui permette aux quartiers d'habitat social d'être des territoires où les familles quittant l'assignation à résidence ont envie d'élire domicile.

- Il faut pour cela s'appuyer sur quatre piliers essentiels :
- l'accès aux ressources en développant des emplois (par exemple l'économie sociale et solidaire et la rénovation écologique du parc bâti, emplois qui s'adressent en priorité aux populations les moins qualifiées) ;
 - un urbanisme de qualité avec des constructions ou des réhabilitations de qualité, favorisant les économies de charges, par une diminution des dépenses d'énergie. Sur ce point, nous rappelons que nous demandons la mise en place effective de l'allocation municipale d'habitation dont le principe a été largement débattu au moment du vote du budget 2007. Le montant alloué à cette allocation doit être décidé rapidement pour qu'une application puisse se mettre en œuvre durant cette année ;
 - la sécurité pour les personnes et les biens apportée par des services de police, notamment le retour d'une police de proximité, mais également par des services d'entretien des logements, présents quotidiennement dans tous les immeubles, créant ainsi du lien social ;
 - l'éducation, avec des écoles d'excellence sur le plan pédagogique qui sauraient s'adapter aux besoins des enfants accueillis. Les équipements socio culturels et sportifs peuvent compléter ce dispositif et permettre aux enfants et aux adolescents d'accéder à des loisirs de qualité, avec un encadrement compétent et en nombre suffisant.



Enfin, le troisième point concerne le droit opposable qui vient de faire l'objet de la loi. Le risque est grand de voir l'État se décharger sur les organismes bailleurs qui croulent déjà sous la demande. Actuellement il y a 12 à 14 demandeurs pour un logement social. Sans une construction massive de logements sociaux, le droit opposable ne sera encore une fois qu'une nouvelle loi sans effet (une loi tartuffe) qui ne fera qu'accentuer l'amertume des citoyens vis-à-vis de la politique.

À Grenoble, la crise est aggravée par le retard pris dans les constructions de logements sociaux sous la gestion de Carignon et l'abandon de la politique de préemption. C'était l'époque de la ville maigre chère au corrompu.

Nous devons agir vite. La question du droit au logement est un enjeu considérable aujourd'hui, il le sera encore plus dans les années à venir compte tenu de la dérive des prix de l'immobilier. Construire du logement social n'est pas faire preuve de courage. Construire du logement social dans toutes les communes de l'agglomération, c'est investir en faveur de nos enfants qui ne trouveront pas ailleurs où se loger. Sans politique du logement conséquente, il ne peut y avoir de développement durable. L'union sociale pour l'habitat a présenté ses vœux en disant « osons le logement social », une enquête récente a démontré que 60% des personnes interrogées considèrent qu'elle peut avoir besoin à un moment ou un autre de faire la demande d'un logement social. Certains maires des communes périphériques qui refusaient jusqu'alors de construire des logements sociaux sont en train de se demander s'ils n'ont pas mené une politique de Gribouille¹.

M. BOILEAU

¹ Gribouille : personne naïve et mal avisée qui se jette stupidement dans les ennuis...

La crise du logement en chiffres

Logement social

Attention, il y en a de plusieurs types (chiffres pour la France) : il y a le prêt locatif social (PLS), logement accessible aux ménages relativement aisés qui se développe en 2006 (22 400 mises en chantiers de PLS contre 4 400 en 2001, soit 5 fois plus !), alors que le « vrai » logement social – PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAI (prêt locatif d'intégration) – n'augmente que très peu (34 600 en 2006 pour 30 600 en 2001). Et comme les personnes ne sortent plus du logement social – car dans le privé les loyers sont inaccessibles – l'offre de logement social a, globalement, très fortement baissé ces dernières années. Sur l'agglomération, c'est mieux. La programmation 2007 prévoit 10% de PLAI, 54% de PLUS, 26% de PLS. Le PLU de Grenoble prévoit dans les zones où il y a peu de logement social d'imposer 30% de logements sociaux dès que le programme dépasse 10 logements.

À Grenoble, les nuitées d'hôtel pour l'hébergement d'urgence coûtent (surtout à l'État) environ 4 M€ par an. Avec cette somme, il serait possible, chaque année, de construire ou d'acheter suffisamment de logements pour régler le problème d'urgence et au-delà.

Se loger coûte trop cher

Les ménages consacrent en moyenne 25% de leur budget aux dépenses de logement. Mais pour les ménages les plus modestes, ce taux explose. Le CCAS indique que pour les ménages ayant demandé l'aide sociale, cette charge atteint 40% de leur budget et même 70% pour les jeunes entre 25 et 29 ans ! Les aides ne suivent pas, notamment l'APL n'est pas suffisamment revalorisée et les charges augmentent. Le groupe des élus écologistes a proposé de créer une allocation municipale d'habitation pour alléger un petit peu les charges pour les ménages aux ressources faible ou modestes.

Nicolas Sarkozy n'en dormait plus...

On apprend dans le livre de Catherine Nay, « *Un pouvoir nommé désir* », que N. Sarkozy ne dormait plus pendant que son ami Carignon était en prison. Contrairement à l'interprétation donnée dans ce livre comme quoi c'était la peine de voir son ami emprisonné qui empêchait de dormir Sarkozy, une autre interprétation peut être avancée. Souvenez vous, début 1995 un des juges qui s'occupait du dossier des affaires grenobloises déclarait à la presse à propos du « système Carignon » : « *C'est un véritable réseau national du type Urba mais à droite, profitant surtout au RPR avec, au passage, pas mal d'enrichissement personnel* ». Un rapporteur de la Cour des comptes expliquait : « *Ces fonds n'ont pas servi seulement le système d'un homme mais celui d'un parti. C'est bien un financement national de ses candidats à toutes les élections, et même les plus hautes qui est en cause* ». Et un élu, membre de la majorité municipale de Carignon rajoutait : « *Le système grenoblois permettait le financement des élections nationales et présidentielles, qu'il s'agisse de Chirac en 1988 ou de Balladur en 1995* ». Ce qui pouvait empêcher de dormir Sarkozy, c'est que le corrompu craque et parle en pleine campagne présidentielle de 1995 au moment où Balladur caracolait en tête des sondages.

La multiplication des tunnels sous la Bastille

- Il y a eu le projet du tunnel Carignon-Bouygues sous Grenoble : enterrons les voitures et nous vivrons mieux. Il a sombré, miné par les illégalités de la procédure.
- Puis ce fut le tunnel Migaud-Destot, écologique tout souterrain, avec traitement des fumées, gratuit et de petit gabarit pour seulement 300 M€ ! Il a disparu car infaisable.
- L'État a proposé une rocade semi-aérienne pour 700 M€, mais ne veut pas financer. Disparu car trop cher.
- Vallini propose une nouvelle rocade, sans aucune étude sérieuse, encore plus aérienne pour 600 M€ (c'est du bidon) et à péage (mais il ne faut pas trop le dire !). Qui va payer le vrai coût ?
- L'UMP et l'UDF soutiennent le projet Cognet : un tunnel à péage, à grand gabarit de 10 km de long, de Meylan à Saint-Égrève pour seulement 600 M€ (c'est évidemment du bidon) ! Qui dit mieux ? En fait le seul tunnel acceptable c'est celui qui resterait dans les cartons, symbole d'un rêve d'une génération de dinosaures politiques incapables de rompre avec les logiques du passé. Les conseils municipaux de La Tronche et de Saint-Martin-le-Vinoux se sont opposés clairement au projet de rocade Nord du conseil général. C'est la première fois qu'une prise de position aussi claire est votée par des conseils municipaux de l'agglomération.

Les affaires rattrapent le corrompu

À noter que de nombreux médias ont donné une fausse information, ce n'est pas la majorité socialiste qui a contesté la légalité du marché sur les parkings, signé par Carignon en 1992, mais R. Avriillier. Bien au contraire la majorité socialiste a tout fait pour que l'illégalité ne soit pas retenue, pour continuer avec le même contrat pour les parkings. Exactement comme pour l'eau ou d'autres dossiers. Comme les partis de droite, le PS comme

La fondation de l'Abbé Pierre chiffre à plus d'un million de personnes privées de logement personnel (150 000 en centre d'hébergement, 200 000 dans des abris de fortune dont 100 000 sont des campeurs à l'année, 600 000 sont en chambres d'hôtel)

Un million sont logées chez des tiers... Parmi les personnes qui disposent d'un logement plus d'un million sont privées du confort de base et un autre million vit dans des conditions de surpeuplement accentué (il manque au moins 2 pièces) Au total plus de 3 millions sont sans logis ou très mal logées. Les loyers ayant augmenté de 24% depuis 2001 contre 10% pour l'inflation. Le prix d'achat a doublé depuis 2000, cette crise atteint aussi les classes moyennes. Ce qui pousse de plus en plus de gens vers le parc HLM (1 300 000 demandes d'entrée en 2005).

le PC ont accepté que les entreprises participent activement au financement de leurs partis et de leurs campagnes électorales. Le PS n’a jamais voulu réellement remettre en cause les contrats de privatisation effectués par Carignon. C’est contraint et forcé qu’il a accepté le retour en régie de l’eau.

Débat public sur la rocade Nord

Suite à notre demande, le conseil général (CGI) va saisir la commission nationale du débat public à propos de la rocade Nord. La commission dira si elle décide d’organiser un tel débat (qui portera notamment sur l’opportunité de réalisation de la rocade) ou si elle se contente de proposer au CGI des modalités de concertation des habitants. Souhaitons que pour une fois sur ce dossier un vrai débat contradictoire puisse s’ouvrir afin que les habitants de l’agglomération soient informés sur l’ensemble du dossier, ce qui n’a jamais été le cas. Pour l’instant les promoteurs du projet essayent de vendre des rêves : cela réduira les embouteillages aux entrées de l’agglomération, fera baisser la circulation au centre ville... bref, la pollution atmosphérique diminuera et ce ne sera pas cher. Il faudra un jour revenir enfin aux dures réalités : toute nouvelle infrastructure routière entraîne une augmentation du flux automobile et donc la pollution. L’argent mis dans la rocade empêchera le développement des transports en commun qui prennent déjà du retard par rapport aux prévisions et aux besoins. Le CGI vient de décider une consultation des habitants « pour ou contre la rocade Nord » en juillet et août 2007 (non, ce n’est pas un gag). Comme d’habitude, il s’agit de décider d’une opération avant le débat public, vive la démocratie participative à la PS, sauce Vallini, Destot, Migaud.

Barrages EDF

Dans un document interne, EDF dresse une liste de problèmes plus ou moins importants liés à l’état de ses barrages. Dans l’Isère, les installations à risque sont les suivantes :

- **Noyer-Chut** (gros risque): déjointement et instabilité d’un des murs. Risque d’effondrement de la RN 91.
- **Fond-de-France** (gros risque): au niveau du bassin de retenue, fuites dans la digue avec une zone très habitée à l’aval.
- **Bournillon** (gros risque): problèmes massifs de génie civil. Risque industriel. Corps de l’ouvrage très dégradé.
- **Le Chambon** (risque moyen): la partie centrale poursuit son déplacement vers l’aval, entraîne un risque d’instabilité.
- **Lac Mort** (petit risque): fuites importantes détectées. Risque d’instabilité de la digue.

Suite à la publication dans la presse de ces problèmes, EDF a tenté de minimiser la situation. Mais les écrits restent. Vigilance.

Les centres de santé de Grenoble en exemple

Grâce à l’action continue de l’adjointe à la santé, M^{me} Girod de l’Ain, une convention vient d’être signée entre la Ville de Grenoble, le conseil général et l’Agence nouvelle des solidarités actives, présidée par Martin Hirsch, qui préside aussi Emmaüs France. Il s’agit de confier à cette agence une étude pour voir si l’expérience des centres de santé peut être un modèle généralisable pour répondre aux demandes des populations en difficulté. L’enjeu est important, il s’agit en effet de mettre en place un service public sanitaire dans tous les quartiers défavorisés. Le résultat de l’étude devrait être connu à la fin de l’année.

Économie, emploi et développement durable

L’économie sociale et solidaire emploie 11% des salariés dans l’agglomération (16% à Grenoble). Ce secteur est appelé à se développer. Voici un extrait d’une communication de Claude Jacquier pour la conférence « Urban futures » organisée en mai 2001 par la présidence suédoise de l’Union européenne.



La prise en compte du développement durable ou soutenable offre une autre manière d’aborder la question du développement économique à l’échelle des territoires urbains. Une dimension importante de l’économie, un peu sous-estimée aujourd’hui, concerne la localisation dans la ville des activités de production. Pour beaucoup de personnes dépourvues de moyens de déplacement autonome et pour celles qui sont éloignées des réseaux de transport en commun, ce handicap a bien souvent été renforcé par la délocalisation des entreprises dans la lointaine périphérie des villes et par la disparition des services de ramassage de la main d’œuvre. Ce handicap est particulièrement important pour les jeunes et de manière générale pour les personnes isolées ou personnes de référence de familles monoparentales (généralement les femmes).

Prendre en compte cette dimension est aussi une manière de redécouvrir les vertus du modèle de la ville compacte qui préconise le rapprochement des lieux d’habitat et de travail : exemples des villes hollandaises, de certaines villes britanniques et de manière générale des villes de l’Europe du Nord. Cela impose d’interroger un modèle urbain basé sur la généralisation de l’usage de la voiture individuelle, un modèle qui a mésestimé l’importance stratégique des réseaux de transport en commun et la nécessité de localiser les activités dans l’immédiate proximité des zones de rupture de charge. Ce modèle a aussi négligé le problème d’encombrement croissant des voiries par la voiture individuelle, les pertes de temps qu’il occasionne et la pollution qu’il génère, un phénomène qui croît exponentiellement avec l’offre de voiries supplémentaires. La relocalisation d’entreprises, désormais beaucoup moins polluantes, à proximité des lieux d’habitat contribuerait aussi tout en diminuant la demande de transport à dynamiser la vie urbaine et à éviter la monotonie des zones monofonctionnelles. Le développement du télétravail et de la téléactivité (fort prisé dans les autres pays européens) est aussi une solution adaptée aux problèmes rencontrés, moins coûteuse à tout point de vue (vie au travail et vie de famille) et concurrentielle avec toute forme d’investissement transport n’en déplaise aux lobbies de l’automobile et des travaux publics.

UN MEURTRIER CONDAMNÉ

Le 2 septembre 2004, à l’issue d’un contrôle ou une nouvelle infraction sur les conditions d’emploi de saisonniers avait été constatée par deux agents de contrôle en droit du travail, l’employeur avait tué les contrôleurs au fusil de chasse.

Le 9 mars, au terme d’une semaine d’audiences, la cour d’assises de la Dordogne a condamné C. Duviau, le meurtrier, à trente ans de réclusion criminelle, en tenant compte des circonstances aggravantes que constitue le meurtre d’agents dépositaires de l’autorité publique. Cet arrêt sans ambiguïté rend justice aux familles meurtries de Sylvie Tremouille et Daniel Buffière, terriblement éprouvées par ces crimes odieux : ils ont été tués « comme des chiens », à l’issue d’un guet-apens, à la balle à sanglier, à 60 cm de distance pour l’un, dans le dos alors qu’elle fuyait pour Sylvie.

Dans un contexte de dérégulation libérale en droit du travail, cette condamnation réaffirme enfin publiquement la nécessité et la légitimité des contrôles menés, dans l’intérêt des salariés et des employeurs honnêtes, par l’inspection du travail. Cela fut clair dans les initiatives inter-syndicales menées sur place par les nombreux agents d’inspection venus suivre le procès avec les UD de syndicats de salariés de Dordogne

comme dans les remarquables réquisitions de l’avocat général : « Après le meurtre, il y eut des déclarations "justifiant" par un soi disant "harcèlement" de l’administration [...] Ces propos sont insupportables, inacceptables. Contrairement à ce qu’affirment certains panneaux le long de routes départementales du Sud-Ouest, les



Toutes ces dimensions, considérées jusqu’ici comme de peu de poids dans la stratégie de localisation économique commencent à devenir des critères importants pour les entreprises. Certains pays et certaines villes à forte densité de population et à forts taux de pollution (air, eau, bruit), ne négligent plus cet aspect des choses dans l’élaboration de leurs politiques urbaines (Pays-Bas, Royaume-Uni). En outre, en étant incorporés dans les calculs de rentabilité des entreprises, ces exigences environnementales deviennent des facteurs de compétitivité qui peuvent être enfin solvabilisées pour financer la création d’emplois pour les personnes à faible qualification. Dans cette perspective, il faut examiner les économies et les sociétés urbaines à l’aune du principe de précaution. L’enjeu majeur pour les villes et les régions urbaines est désormais de boucler les cycles de production-consommation ouverts, il y a plus d’un siècle, sans autre souci de puiser dans un environnement considéré comme inépuisable pour la fourniture des inputs (matières premières, énergies) et l’absorption des outputs (déchets, pollutions en tout genre).

Il y a quelques années, l’Union européenne a recensé les gisements d’emplois dans une perspective de lutte contre le chômage. Dix-sept gisements d’emplois ont été identifiés :

- services liés à la vie quotidienne (garde d’enfants, insertion des jeunes, personnes âgées, personnes handicapées),
- services d’amélioration du cadre de vie (amélioration et économie d’énergie dans le logement, sécurité, transport, revalorisation des espaces publics, commerce de proximité),
- services culturels et de loisirs (valorisation du patrimoine, activités culturelles et sportives, restauration, hôtellerie),
- services d’environnement (prévention et précaution alimentaire et sanitaire, gestion de l’eau et de la pollution, protection des fleuves et des espaces naturels, gestion des déchets).

Un examen attentif de ces gisements montre qu’il s’agit d’activités assurant le bouclage des cycles de reproduction socio-économique et l’articulation entre différentes formes d’économies : économie marchande, économie de redistribution – État-providence –, économie domestique, économie sociale et solidaire, auxquelles nous ajoutons l’économie de « braconnage » (trafics illégaux, économie des « tombés du camion », corruption).

Ce bouclage de cycle, non explicité par le rapport, était pourtant une dimension essentielle. Sous cet angle, il est en effet possible de mieux analyser les transformations des sociétés et des économies occidentales (processus d’individualisation, affaiblissement des communautés de base) et de mieux examiner les nouveaux besoins qui émergent. La disparition des anciennes solidarités a mis en évidence, par défaut, le rôle essentiel que ces solidarités ont pu jouer dans l’organisation des systèmes de reproduction et de régulation des sociétés occidentales – « la partie immergée de l’iceberg social » – et que le recours au marché et à un État-providence rénové n’ont pu remplacer, à savoir les systèmes domestiques, réciprocaires et communautaires. Sur ces systèmes grandement fragilisés peuvent germer de nouvelles activités et initiatives socio-économiques (cf. les systèmes d’échanges locaux, l’économie sociale et solidaire, l’économie communautaire, les nouveaux gisements d’emploi liés aux diverses formes de reproduction sociale et de recyclage urbain). Ces mutations peuvent s’accompagner, aussi, d’une redistribution des rôles femmes-hommes dans les sociétés urbaines, notamment en ce qui concerne l’accès aux responsabilités politiques et à la prise de décision dans les exécutifs des institutions publiques et privées.

Claude JACQUIER

Le droit du travail et son contrôle confortés

contrôles ne sont pas de l’inquisition. Vous devez penser à toute une profession qui parcourt le pays tous les jours. La loi ne s’arrête pas aux portes des exploitations agricoles. »

La Coordination rurale, influente dans le Sud-Ouest, qui a fait poser des affiches « contrôles = inquisition », et qui stigmatise publiquement et nommément les fonctionnaires gênants – sans que les préfets réagissent – ne s’est pas manifestée à Périgueux.

Ces propos fermes méritent d’être cités car ils n’ont jamais été tenus par les ministres, devant toute la nation, malgré l’immense attente des agents d’inspection, malgré le caractère totalement exceptionnel de ce meurtre (seul précédent connu : 3 inspecteurs du travail tués par des propriétaires de fazendas au Brésil, le soir même Lula parlait à la TV). La seule initiative du ministre de l’Agriculture, M. Gaymard (député UMP de Savoie, tombé pour cause de logement princier de sa famille aux frais du contribuable...) a été de demander à l’inspection générale de sortir une « charte des contrôles » qui recense les droits et devoirs des contrôlés... mais aussi des contrôleurs, qui doivent toujours « rester courtois, polis » (sic !).

Modifions vite le PLU de Grenoble

Le PLU a été adopté suite à de nombreux débats organisés dans la ville par l'adjoint à l'urbanisme et à l'environnement et une enquête publique a permis de l'améliorer en prenant en compte certaines remarques d'habitants et des associations dont l'ADES.

L'ADES soutient et défend les orientations générales du PLU à savoir la stabilisation du nombre d'habitants dans la commune de Grenoble à son niveau actuel (afin de maintenir le niveau et la qualité des services), donc sans augmentation du nombre d'habitants au km². Compte tenu de la diminution de la taille des ménages, la réalisation de cet objectif impose de construire plus de logements. La proposition de construire 750 logements par an dont 250 logements sociaux est acceptable (moins de 1% du patrimoine disponible). Pour le logement social, il faudrait certainement faire plus et mieux compte tenu de l'évolution des prix de l'accession à la propriété et du niveau de ressources des nouveaux ménages.

Le PLU insiste aussi sur la nécessité de construire des logements sociaux en nombre et en qualité mieux répartis dans les quartiers. En reprenant la proposition de la Fondation Abbé Pierre, le PLU impose dans certains quartiers, aux promoteurs privés de faire des opérations mixtes (accession-locatif) avec 20 ou 30% de logements sociaux (lorsque l'opération dépasse 10 logements ou 1 000 m² de surface). Cette mesure permet de mieux répartir les logements sociaux dans toute la ville en évitant les concentrations excessives du passé.

Toute nouvelle disposition réglementaire peut montrer à l'usage quelques défauts. Il est important de les corriger rapidement. Par exemple, dans les zones UMC, la suppression du COS offre aux promoteurs privés des occasions de surdensifier des petites parcelles. Cette opportunité les

autorise à construire un plus grand nombre logements leur permettant d'acheter le foncier à des prix exorbitants amplifiant la spéculation foncière déjà forte dans la ville.

Cette situation a été évoquée à de nombreuses reprises dans les réunions de quartier et dernièrement à l'assemblée générale de l'Union de quartier Ile-Verte. À cette occasion, une demande de modification du PLU a été formulée afin d'inscrire dans le règlement des moyens d'éviter de telles dérives (instauration d'un COS de défense ou tout autre moyen adapté). Ceci ne mettrait pas en cause l'équilibre général du PLU.

Pierre Kermen, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement avait demandé auprès du maire, dès novembre 2006, que le PLU soit modifié, mais il n'avait pas obtenu de réponse. En décembre dernier, pour éviter certaines dérives du PLU, il a fait la proposition au conseil municipal d'étendre les périmètres d'études pour mieux contrôler, voire suspendre les permis de construire dans les secteurs concernés. Le conseil municipal a adopté cette proposition qui va dans le bon sens.



L'ADES a donc envoyé au maire une lettre ouverte lui demandant d'agir rapidement pour lancer une procédure de modification limitée du PLU afin de corriger, dans certaines zones (notamment UMC) les défauts manifestes du règlement d'urbanisme qui autorisent de tels effets d'aubaine conduisant à une accélération de la dérive des prix du foncier vers le haut. Ne pas faire cette modification rapidement signifierait que le maire entend laisser s'installer des pratiques spéculatives contraires aux orientations politiques du PLU. Le groupe des élus écologistes est aussi intervenu dans ce sens.

La lettre ouverte a été efficace, puisque quelques jours après le maire a enfin décidé de d'avancer sur ce sujet. Il est dommage qu'il faille utiliser ce type de procédure pour voir certains dossiers avancer. Restons vigilants sur les propositions de modification qui vont être proposées.

STADE DERNIÈRE

Suite aux rejets des recours en suspension des permis de construire, le grand stade d'agglomération devrait pouvoir se terminer tranquillement, mais il est fort probable que les permis de construire seront jugés illégaux à l'avenir, sauf si le conseil d'État en jugeait autrement.

Voilà un bel exemple d'une action publique modèle : il est possible dans notre État de droit, pour une administration, de construire en toute illégalité un ensemble immobilier de plus de 80 M€, après l'avoir fait accepter aux élus pour une somme de 25 M€. En effet, le droit à l'urbanisme est fait de telle façon que lorsque le

Un bel exemple de démocratie

maire (autorité compétente pour délivrer les permis de construire) est d'accord pour passer en force, il n'y a aucun moyen de s'y opposer. Chaque fois que le permis de construire est attaqué, il peut le retirer et en déposer un nouveau et ainsi de suite. Pour le stade et le parking, il y a eu 13 arrêtés du maire de Grenoble ! Et comme la justice administrative est lente et parfois un peu complice, cela favorise le passage en force. Le fonctionnement va coûter très cher aux contribuables.

Le stade sera réservé aux matchs du GF38, ce dernier devrait payer une somme modique pour son occupation, somme diminuée des subven-

tions cachées versées par la Métro. La Métro devra donc supporter des frais de fonctionnement très lourds (minimum 2,5 M€ par an) pour une utilisation essentiellement commerciale (les clubs amateurs ou les scolaires ne pourront pas utiliser le stade).

Ce stade n'est qu'une salle de spectacle dont les coûts de fonctionnement ne seront pas couverts par les sociétés privées qui vont l'utiliser. Or, l'occupation privative du domaine public doit se faire au juste prix. Il nous faudra donc veiller à ce que l'intérêt général des contribuables soit défendu contre le gaspillage décidé par des élus peu soucieux de l'argent public.

UNE INNOVATION À GRENOBLE

Au 12 rue Voltaire, au local de l'ADES, s'ouvre la boutique citoyenne

Il s'agit d'un lieu de conseil gratuit pour les habitants et les associations qui cherchent des renseignements sur le fonctionnement des collectivités publiques et des services publics.

La boutique sera animée par un bénévole, Vincent Comparat, scientifique à la retraite, qui est très impliqué dans de nombreux dossiers liés à la politique locale. Il s'agit de mieux faire comprendre les arcanes de l'action publique afin de pouvoir la transformer pour qu'elle fonctionne toujours mieux et qu'elle respecte les usagers et les citoyens.

Il s'agit d'aider à la mise en application concrète de l'article 15 de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen d'août 1789 : « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

En général, elle sera largement ouverte du mardi au jeudi, hors des vacances. Pour prendre rendez vous ou poser une question, téléphoner au 04 76 03 24 28 ou par courriel à boutique.citoyenne@orange.fr

LA
BOUTIQUE
CITOYENNE

Quels conseils pourrait délivrer cette boutique ?

VOICI DES EXEMPLES NON LIMITATIFS
Comprendre les impôts locaux. Comment lire et comprendre les facturations des services publics ?
Comment obtenir des documents publics ?
Comment lire et analyser un budget communal ?
Qu'est qu'une enquête publique et à quoi sert-elle ?
Comment les citoyens et leurs associations peuvent

participer à la décision publique ?

Quelles sont les méthodes pour contester une décision publique ?

Comment fonctionnent les collectivités publiques (communes, intercommunalité, département, région...) et leurs satellites (régies, sociétés d'économie mixte, CCAS...)?

La boutique citoyenne pourra aussi aider à des formations sur ces questions et évoquer tout ce qui touche à la vie quotidienne des services publics et des collectivités publiques.

Stade, une nouvelle jurisprudence ?

Comment allait s'en sortir le tribunal administratif (TA) de Grenoble sur le dossier du stade, lors du référé suspension ? Sur de nombreux dossiers importants touchant à la gestion publique, très souvent il n'arrivait pas à voir les illégalités et laissait à la cour administrative d'appel le soin de trancher. Méthode efficace à court terme mais posant de redoutables problèmes à long terme (voir l'histoire des parkings, de GEG...). Pour juger un référé suspension le juge doit apprécier l'urgence et voir s'il y a seulement un doute sur la légalité de l'acte attaqué. S'il n'y a pas urgence, l'affaire s'arrête, il n'y a pas lieu d'examiner la légalité. Dans l'affaire du stade, l'illégalité était flagrante puisque l'autorité de la chose jugée indiquait que l'enquête publique était irrégulière. Donc pour éviter la suspension de travaux, la juge des référés a décidé qu'il n'y avait pas urgence, bien que les travaux ne soient pas terminés, mais qu'il y allait avoir de nombreux désagréments si elle suspendait. Avis donc aux promoteurs qui construisent avec des permis attaqués en référés suspension, faites valoir que la suspension va vous créer des problèmes et suivant l'ordonnance du 22 mars 2007 du TA vous devriez pouvoir continuer.

VOUS AIMEZ CE JOURNAL ?
JOIGNEZ LE CHÈQUE À LA PAROLE !

Nom

Prénom

Adresse

Je m'abonne pour un an
- Abonnement de base 16 €
- Abonnement de soutien 23 € et plus

J'adhère à l'ADES
(abonnement Le Rouge & le Vert
10 € compris)
- 16 € (chômeurs, étudiants)

- € (0,3% du revenu annuel brut)
Une partie de votre adhésion est
déductible des impôts.

Chèque à l'ordre de l'ADES
ADES, 12 rue Voltaire, 38000 Grenoble
Tél/fax/répondeur : 04 76 03 24 28
Courriel : contact@ades-grenoble.org
site web : www.ades-grenoble.org

GROUPE DES ÉLUS ADES À LA MAIRIE
04 76 76 38 75
GROUPE DES ÉLUS ADES À LA MÉTRO
04 76 59 58 06

Conformément à la loi « Informatique et liberté »,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.



Le Rouge & le Vert Journal de l'Association
démocratie écologie solidarité
Directeur de publication : Vincent Comparat
CPPAP : 1008 6 83774
ISSN : 0760-480
Impression : Les Écureuils, Gières
Maquette - Illustrations : Cled'12